

DELEGATION DE M. Stéphan DELAUX

D -20110129

Expérimentation du projet de nouveau label national « Destination pour Tous ». Signature de la charte. Autorisation.

Monsieur Stéphan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Etat, par l'intermédiaire des Secrétaires d'Etat en charge de la Solidarité et du Tourisme, a lancé à l'automne dernier un appel à projet pour identifier des territoires pilotes pour expérimenter les critères du futur label national « Destination pour Tous ».

Ce nouveau label, complémentaire au label Tourisme & Handicap créé en 2001 pour valoriser des équipements accessibles, vise à favoriser le développement de destinations où la mise en accessibilité concerne à la fois les sites touristiques (hébergements, restaurants, musées, jardins ..) mais également tout l'environnement des services indissociables du territoire.

La Ville de Bordeaux a fait acte de candidature compte tenu de son offre touristique, de son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco et de sa politique en faveur du handicap.

La commission nationale en charge du dossier a reçu 21 candidatures de divers territoires et en a sélectionné 6 pour être pilote du projet, dont la ville de Bordeaux.

Un important travail est d'ores et déjà lancé associant de nombreuses délégations, services et partenaires divers : opérateurs du transport, professionnels du tourisme, commerçants, prestataires de services, acteurs du handicap ...

Il s'agit notamment d'identifier un périmètre pertinent pour garantir une parfaite accessibilité aux composantes de la ville et de tester les critères proposés.

Le cadre de cette expérimentation fait l'objet d'une charte qui est proposée en annexe.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte.

Annexe 1



CHARTRE D'ENGAGEMENT du TERRITOIRE PILOTE et de la COMMISSION NATIONALE

- La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain JUPPÉ

Et

- Madame Marie PROST-COLETTA, Vice-Présidente du Comité national du label « Destination pour tous »

PREAMBULE

Afin de répondre au mieux aux attentes en matière de vacances des personnes handicapées ou à mobilité réduite, la commission nationale a élaboré les critères d'un futur label « Destination pour Tous ».

Celui-ci a pour objectif de développer et promouvoir des destinations touristiques proposant une offre cohérente et globale intégrant à la fois l'accessibilité des sites et des activités touristiques mais aussi l'accessibilité des autres aspects de la vie quotidienne et facilitant les déplacements sur le territoire concerné.

Avant le déploiement du label, les Ministres en charge des Solidarités et du Tourisme ont décidé, sur proposition de la commission nationale du label, de tester les critères sur les territoires retenus pour cette expérimentation.

Pour ce faire

La Ville de Bordeaux, sur le secteur géographique retenu¹, s'engage à :

- ↳ Mettre en œuvre les actions demandées dans le cadre de l'appel à candidatures,
- ↳ Respecter le calendrier de la phase test, c'est-à-dire, remettre à la commission nationale représentée par la délégation ministérielle à l'Accessibilité :
 - un point d'étape à mi-parcours de l'expérimentation, pour le 28 mars 2011
 - un bilan de la phase test au 30 avril 2011 qui présentera :
 - ⇒ les avancées acquises pendant la période test sur le plan :
 - méthodologique : comité de pilotage, information aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, information aux acteurs locaux, formation des acteurs locaux
 - de l'accessibilité du territoire : évolution au niveau des trois catégories de prestations et services
 - ⇒ l'évaluation de la pertinence des critères proposés par le label

¹ Périmètre en cours de définition

Séance du lundi 28 mars 2011

- ↵ Ne pas utiliser le logo « Destination pour Tous » pendant cette période,
- ↵ Veiller dans sa communication à toujours mentionner le fait qu'il s'agit d'une période d'expérimentation qui ne garantit en rien l'obtention finale du label.

Pour sa part, la commission nationale s'engage à :

- ↵ Désigner un référent au sein du comité de pilotage de la commission nationale du label,
- ↵ Accompagner le territoire dans la phase d'évaluation de cette expérimentation.

**La Vice-Présidente
de la Commission Nationale**

Le Maire de Bordeaux

Annexe 2

Une phase de test

Afin de pouvoir consolider les critères fixés pour ce label, **5 «territoires pilotes»** auront pour mission d'en tester la pertinence et d'adresser à la Commission Nationale toutes propositions qui paraîtraient judicieuses.

La durée de cette phase de test est fixée à 6 mois. Ces territoires expérimentaux devront présenter un projet conforme au cahier des charges défini par la Commission Nationale.

Seront retenus des **territoires de nature différente** (zone littorale, zone de montagne, zone rurale, zone urbaine...), **qui sont déjà engagés dans des actions de mise en accessibilité** et qui souhaitent les développer dans l'avenir.

Calendrier

- **30 octobre 2010** : Dépôt des candidatures.
- **Novembre 2010** : Désignation des territoires pilotes.
- **Décembre 2010 à Mai 2011** : Phase de test.
- **A partir de juin 2011** : Déplément du label.

Pour plus d'informations

■ **Sites internet**
www.travail-solidarite.gouv.fr (espace Handicap)
www.tourisme.gouv.fr
www.developpement-durable.gouv.fr/accessibilite.html
www.tourisme-handicaps.org






**DESTINATION
POUR TOUS**

Valoriser
l'offre
touristique

M11 - Septembre 2010 - Impression : CAPS/Handicap/Héma

Objectifs de «Destination pour tous»

L'adaptation du cadre de vie, dans tous ses aspects, constitue l'un des piliers de la loi du **11 février 2005** concernant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Cette loi permet aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie de la société, dans toutes ses activités.

Parmi ces activités de la vie quotidienne, il en est une qui leur est trop souvent inaccessible : **partir en vacances comme tout autre citoyen**,

dans des lieux proposant une véritable palette d'activités, à la fois diversifiée et adaptée.

En effet, l'accessibilité de l'offre touristique aux personnes en situation de handicap suppose non seulement que les sites et équipements touristiques soient accessibles... mais également que tous les autres maillons le soient également.

Le label «Destination pour tous» qualifiera les territoires qui proposent un cadre de vie, des activités et des services de la vie courante adaptés à tous comprenant notamment la chaîne de déplacement.

Un label complémentaire au label «Tourisme & Handicaps»

Depuis sa création en 2001, plus de **4200 sites et équipements touristiques ont été labellisés «Tourisme & Handicaps»**, constituant ainsi la base d'une offre adaptée.

Ils ont fait l'objet d'une évaluation approfondie qui a validé leur conformité avec les critères en vigueur.

Connu et reconnu, ce label est un gage de qualité qui contribue à offrir une information fiable, sécurisant le départ en week-end ou en



vacances en garantissant un accueil et des prestations en adéquation avec les personnes en situation de handicap.

Comme le confirme la récente étude de marché de ATOUT France menée en collaboration avec différents partenaires du secteur touristique et l'Association «Tourisme & Handicaps», les personnes handicapées, ou à mobilité réduite, souhaitent bénéficier de véritables destinations adaptées.

La valeur ajoutée de ce nouveau label est de favoriser l'émergence d'une **offre touristique globale**.

Les critères du label

Les critères s'organisent autour de 3 axes :

- **Etre un territoire éligible**, en répondant à la définition suivante : périmètre géographique délimité, ayant une vocation touristique et privilégiant la qualité de vie des touristes, porté par une autorité légitime.
- **Fédérer et mobiliser** les différents acteurs, mettre en place un **comité de pilotage, une charte d'engagement, une stratégie de communication et une politique de formation** à l'accueil des personnes en situation de handicap...

Le projet devra être porté par une autorité unique, pouvant fédérer plusieurs autorités et acteurs...

- **Garantir des prestations essentielles**, en matière de **prestations touristiques** (hébergement, restauration, équipements et activités culturelles et sportives, activités de pleine nature...), **services de la vie quotidienne** (commerces, services ouverts au public, services de soins, d'aide et d'accompagnement), **voirie et transports** (cheminements, transports en commun, places de stationnement réservé, bancs et espaces de repos).

M. DELAUX. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes très heureux avec Joël SOLARI de vous présenter cette délibération sur l'expérimentation de ce label à Bordeaux.

Nous avons reçu avec Joël il y a quelques semaines Mme Prost-Coletta, déléguée interministérielle à la mobilité, qui a effectué une première visite de terrain.

L'enjeu est de favoriser l'accessibilité de nos sites, mais aussi de l'ensemble des services qui sont indispensables aux personnes handicapées.

Nous faisons partie des 6 sites retenus aujourd'hui à titre expérimental. La mobilisation est très forte à la fois des acteurs associatifs et professionnels.

Je suis persuadé que nous allons réussir à obtenir très prochainement ce label précieux pour les personnes handicapées dans notre ville.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. SOLARI

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est pour nous féliciter, car grâce au dossier qui a été monté par les techniciens attachés au tourisme et à la mission handicap, Bordeaux est une des villes retenues pour cette expérimentation, sur plus de 21 dossiers déposés en France.

Nous devons remettre notre copie fin avril pour en principe une obtention de ce label d'ici l'été 2011. Donc c'est très important de s'y atteler.

Je peux vous dire que la semaine dernière nous avons validé 13 labels tourisme handicap, rien que pour la Ville de Bordeaux. C'est assez encourageant.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je pense qu'il y aura unanimité sur ce dossier ?

Je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE